

NUMERO : 2025-239
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'association Gingko Biloba, 3 rue de la réunion, 75020 Paris, ayant pour objet l'animation de deux représentations du spectacle : "Brunette et les trois ours" le mardi 18 novembre 2025,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Décide :

Article 1 : De conclure un contrat avec l'association Gingko Biloba, 3 rue de la réunion, 75020 Paris, ayant pour objet l'animation de deux représentations du spectacle : "Brunette et les trois ours" le mardi 18 novembre 2025 pour un montant de 1182.34€ euros nets de taxes et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 04 novembre 2025.

Le Maire
Patrick HADDAD

